

**Bureau du 6 juin 2005**

**Décision n° B-2005-3250**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées boulevard Chambaud de la Bruyère et appartenant à Gaz de France**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération de requalification du boulevard Chambaud de la Bruyère a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme le 18 mars 2002, révisée lors de la séance du Conseil du 14 juin 2004.

Ce boulevard constitue l'entrée sud de la ville de Lyon. Par ailleurs, la tranche F de l'opération dénommée boulevard scientifique Tony Garnier viendra qualifier l'environnement urbain de ce secteur, en cohérence avec les travaux d'aménagement de la ZAC Porte Ampère qui offrira une nouvelle offre foncière pour le développement et le renforcement des activités du biopôle de Gerland.

La réalisation de cette opération suppose, entre autres, l'acquisition de deux parcelles de terrain situées boulevard Chambaud de la Bruyère et appartenant à Gaz de France :

- une parcelle de terrain d'une surface de 1 328 mètres carrés cadastrée section CH n° 41 supportant un bâtiment R + 1, d'une surface au sol de 291 mètres carrés, situé 53, rue de Surville, libre de toute occupation ou location,
- une parcelle de terrain d'une surface de 1 958 mètres carrés cadastrée section CH n° 42 supportant deux bâtiments R + 1, d'une surface au sol de 179 mètres carrés chacun, situé 41-43, boulevard Chambaud de la Bruyère, libre de toute occupation ou location.

La présente acquisition se ferait au prix admis par les services fiscaux de 100 000 € pour les deux parcelles d'une superficie totale de 3 286 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 3 286 mètres carrés situées boulevard Chambaud de la Bruyère à Lyon 7° et appartenant à Gaz de France.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - déposer un permis de démolir,
- b) - signer les différents actes à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - sur l'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2002 et révisée le 14 juin 2004 pour 785 000 € - opération 0691.

**4° - La somme** à payer en 2005 sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 211 500 - fonction 824 - opération 0691 à hauteur de 100 000 € pour le montant de l'acquisition et de 2 200 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,